

PROJET CAP-IDF : CONDITION FONCIÈRE POUR UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ EN ÎLE-DE-FRANCE

Stage de recherche réalisé avec le Lab-URBA et l'EIVP

Le projet de recherche **Condition foncière pour une agriculture de proximité** (CAP-IDF) est financé par le programme de recherche PSDR et a deux objectifs principaux :

- porter un regard nouveau sur les études foncières de l'agriculture de proximité.
- renouveler l'analyse de la gouvernance autour de la question agricole.

Le lab-URBA a été intégré à ces réflexions et interroge plus particulièrement la place de l'agriculture productive et récréative en ville en partant de l'hypothèse : **l'agriculture urbaine est un service urbain**. Mon travail à l'EIVP a constitué à réaliser une recherche exploratoire sur l'agriculture urbaine dans cinq communes d'Île-de-France en partant de cette hypothèse.

UN PROJET PERTINENT

L'agriculture urbaine n'est pas un phénomène nouveau. Originellement, les villes se sont construites autour des terres agricoles. Peu à peu, les espaces agricoles et urbains se sont distanciés jusqu'à se retrouver déconnectés.

Les questions relatives à la place de l'agriculture dans les villes réapparaissent à la fin des années 1980. Depuis, l'agriculture urbaine ne cesse d'être intégrée dans les discussions.

Ces réflexions entamées pour donner une place aux activités agricoles en ville se matérialisent par la Loi de modernisation de l'agriculture de 2010 à l'échelle nationale et par les orientations posées par le SDRIF pour la région francilienne.

Île-de-France : 49% de terres agricoles

L'enjeu principal est la **pression foncière** :

- Depuis les années 2000, environ 80 000 hectares de terres agricoles sont consommés chaque année ;
- Entre 2010 et 2015, les surfaces artificialisées se sont étendues de près de 6 %.

Le projet CAP-IDF trouve son intérêt dans cette période charnière dans laquelle les villes se situent et se questionnent vis-à-vis de la question agricole. Ces réflexions posent la problématique suivante :

**Comment la ville intègre-t-elle l'agriculture urbaine dans sa stratégie territoriale et ses services ?
L'agriculture est-elle en train de devenir un service urbain au même titre que les autres ?**

Cette problématique fait surgir un ensemble d'interrogations qui guident cette recherche exploratoire :

- Que sont les services urbains ?
- Comment les villes se saisissent-t-elles de la thématique agriculture urbaine ?
- Quelles sont les conditions développées par les villes pour intégrer l'agriculture urbaine dans leur stratégie territoriale ? Quels outils mettent-elles en place ?
- L'agriculture peut-elle être considérée comme un service urbain au même titre que les autres ?

MÉTHODOLOGIE



Recherches documentaires afin de comprendre l'agriculture de proximité et ses enjeux en termes d'aménagement pour les villes, puis pour définir la notion de service urbain.

Ces recherches visent à constituer un panel d'actions menées par les collectivités qui intègrent l'agriculture urbaine dans leur stratégie territoriale.



Détermination des études de cas. Élaboration d'outils visant à proposer un premier diagnostic des communes du **territoire du Grand Roissy**, pour faire émerger celles qui présentent un intérêt pour notre recherche à savoir : des communes possédant des espaces agricoles et travaillant pour le développement de projets agricoles sur leur territoire.



Réalisation d'entretiens semi-directifs avec des acteurs institutionnels, représentants des collectivités : Paris, Sevran, Villiers-le-Bel, Gonesse, Tremblay-en-France.



Traitement des données récoltées auprès des personnes enquêtées et réalisation d'un rapport de synthèse présentant les outils utilisés et la discussion des résultats.

PREMIERS PAS DANS LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE : L'AGRICULTURE URBAINE OU DE PROXIMITÉ ET LE SERVICE URBAIN

L'agriculture urbaine, dans le contexte étudié - les villes des pays du Nord - prend des formes multiples et se manifeste autant par l'agriculture de plein champ, située dans le péri-urbain, que par l'agriculture dite « high-tech » qui se développe principalement dans le tissu urbain dense. Ainsi, **il n'y a pas une mais plusieurs agricultures urbaines**. Ce que l'on retient c'est :

- sa localisation : dans, ou à l'extérieur de la ville.
- la relation qu'elle entretient avec le pôle urbain : une relation fonctionnelle.
- une production destinée majoritairement à la ville.

L'agriculture urbaine est aussi reconnue pour sa **multifonctionnalité**. Elle rend un ensemble de services à la ville : économiques, sociaux, environnementaux, cadre de vie. C'est dans cette dimension multifonctionnelle qu'elle est plébiscitée par les acteurs du territoire.

Comment introduire le service urbain ?

Mise en perspective avec le concept juridique de **service public** caractérisé par une forme juridique, des missions d'intérêt général, un mode de fonctionnement particulier.

Et pour l'agriculture urbaine ?

Des critères du service public qui peuvent fonctionner pour l'agriculture urbaine :

- Un mode de gestion direct ou délégué :
- Fourniture de missions d'intérêt général : alimentation, cadre de vie, lien social
- Un organisme porteur public qui est généralement la collectivité. L'organisme porteur peut aussi être privé (entreprises).

RÉSULTATS

Gonesse : Les premières réflexions sur la préservation des terres agricoles à Gonesse remontent à **une vingtaine d'années**, moment où un PRIF a été signé sur la partie nord de la ville.

L'agriculture urbaine n'a pas de service dédié et est saisie par le **service de l'urbanisme**, du **renouvellement urbain**, et des **espaces verts**.

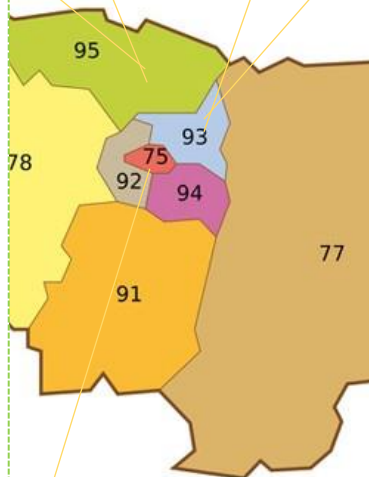
L'agriculture est perçue pour sa fonction **économique**.

Tremblay-en-France : La thématique agricole est récente. L'agriculture urbaine n'a pas de service dédié. Elle est saisie par le service du **développement durable**, le **service de l'urbanisme**, et le **service des jardins solidaires** issu du service de l'action social du centre communal.

L'agriculture est perçue pour ses fonctions de **lien social et d'alimentation**.

Villiers-le-Bel : La thématique agricole est apparue en 2013, L'agriculture urbaine n'a pas de service dédié et est saisie par le **service de l'urbanisme**, de la **renovation urbaine**, du **développement local**, des **espaces verts**. Trois agents du développement local ont pour missions de travailler avec les habitants, principaux acteurs dans l'émergence de l'agriculture récréative.

L'agriculture est perçue dans sa dimension sociale et économique.



Sevrans : La thématique agricole est apparue en 2006 au moment de la révision du PLU. Les réflexions autour de la place de l'agriculture à Sevrans se sont beaucoup développées entre 2007 et 2010. Aujourd'hui, ce sont trois services en charge de l'agriculture urbaine : **service parcs et jardins**, **service du développement durable**, **service de l'urbanisme**.

Un emploi municipal a été créé en 2007 pour contribuer à la conception des jardins partagés et leur émergence.

L'agriculture est perçue pour sa fonction dimension sociale.

Paris : La thématique agricole est apparue en 2014. La Mairie s'est lancée dans une stratégie de végétalisation : la Charte « Objectif 100 » fixant comme objectif d'atteindre, d'ici à 2020 à Paris, 100 hectares de toits végétalisés dont un tiers consacré à l'agriculture urbaine.

Le thème de l'agriculture urbaine est entré officiellement dans les missions du service Science et technique du végétal. L'agriculture est perçue principalement pour sa fonction environnementale et alimentaire.

QUID DU SERVICE URBAIN AGRICOLE ?

La notion de service urbain n'est pas employée par les agents communaux. Néanmoins, pour certaines communes, l'agriculture urbaine est bien comprise comme un service apporté aux habitants, notamment dans sa fonction sociale.

Par ailleurs, **l'agriculture urbaine reste un sujet émergent pour la majorité des acteurs institutionnels** ce qui se traduit par des engagements concernant le développement de stratégies agricoles plus ou moins avancées.

L'agriculture urbaine reste un sujet subsidiaire, concurrencé par les problématiques de développement économique et d'aménagement urbain.

PRÉCONISATIONS

L'échelle de réflexion apparaît comme une composante essentielle. Passer d'une réflexion à l'échelle communale à celle de bassin de vie semble captivant. Dans la perspective de **bassin de vie**, les territoires se répondent, entrent en cohérence et fonctionnement concomitamment. Cette réflexion permettrait de construire des territoires cohérents.

L'émergence de l'agriculture de proximité comme sujet pour construire les villes de demain entraîne l'apparition de nouveaux groupes d'acteurs. Actuellement, le monde agricole n'a pas de lien direct avec les autres acteurs inclus dans la question agricole.



Dans les projets agricoles développés par les villes, l'agriculture urbaine est pensée selon une de ses fonctions. D'une commune à l'autre, l'agriculture n'a pas la même vocation. Néanmoins, penser l'intégralité des services rendus par l'agriculture, permettrait de construire des territoires harmonieux, intégrant l'ensemble des fonctionnalités d'une ville, et permettant d'envisager **l'agriculture comme un service urbain**.

CONCLUSION

Cette recherche doit être comprise comme exploratoire car aborder l'agriculture urbaine sous l'angle d'un service urbain est novateur. Les liens entre les deux concepts service urbain et agriculture urbaine peuvent être, conceptuellement faits. Néanmoins, l'expérience de terrain montre que la question, sous cet angle, n'est pas posée.

Plus largement, s'interroger sur cela, permet de questionner l'habiter urbain et la construction de cet écosystème qu'est la ville.